

SQUASH CORPORATIF DU LOIR ET CHER

REGLEMENT SPORTIF

Le championnat corporatif de squash du Loir et Cher est un championnat par équipes ouvert à toute association sportive représentant un comité d'établissement ou une amicale d'entreprise du département.

Lieu :

Il se déroule au club de squash situé 18, rue des Pontières 41260 La Chaussée Saint Victor.

Formation des équipes :

Le principe est de regrouper un minimum de 3 joueurs (euses) d'une même entreprise. Toutefois pour faciliter et permettre à un grand nombre d'équipes de s'inscrire, cette prérogative ne sera obligatoire que pour les équipes jouant en division 1 et souhaitant participer au championnat de France.

Un joueur ne sera autorisé à jouer que dans une seule équipe.

Modalités d'inscriptions :

Un tarif d'inscription est fixé (voir "Bulletin d'inscription A.S.B.B.H") pour couvrir les frais de locations des courts, l'achat de balles, et mettre en place le repas de fin d'année (+ les coupes et les diverses récompenses)

Chaque équipe doit fournir les documents **dûment remplis lors de la réunion d'inscription** en début de saison :

- le bulletin d'inscription,
- la liste des joueurs/euses.

L'affiliation à la FFSQUASH est obligatoire pour les équipes de division 1 désirant participer aux différents championnats (ligue ou France).

Pour les autres équipes, cette affiliation est facultative.

Licences :

Pour les mêmes raisons que l'affiliation, la licence compétition n'est pas obligatoire.

Par contre la licence dite « **Squash Pass** » **devra être prise par tous les joueurs/euses.**

Pour la licence compétition, un certificat ayant moins d'un mois sera demandé lors de la prise initiale et ce tous les 3 ans. Le renouvellement annuel se fera par le biais du questionnaire QS SPORT.

Rem : Les possesseurs de la licence Squash Pass, ont la possibilité de participer à un tournoi officiel dans l'année au club de l'Hermitage.

SQUASH CORPORATIF DU LOIR ET CHER

Horaires des rencontres :

Les premières rencontres débutent à 19h00.

Il est donc impératif que les joueurs/euses soient présentes

¼ heures avant le début de la partie.

Les deuxièmes rencontres sont normalement positionnées à 20h30.

Ordre des rencontres :

Pour nous conformer au règlement fédéral, l'ordre des joueurs est le suivant.

N° 3 – 1 – 2

Comptage des matchs :

Le comptage s'effectue en 11 point avec un Tie Break à 10 partout, le vainqueur sera celui qui aura 2 point d'écart : Ex 15 – 17

Ce comptage est le même pour les hommes et les femmes.

Modification de joueur :

Un joueur peut monter dans une division supérieure pour remplacer un joueur manquant, mais il est strictement interdit de faire descendre un joueur d'une division supérieure.

Tout manquement à cette règle entraînera la défaite de ce match, voire de la rencontre.

Report des matchs :

La règle générale doit être de disputer **les rencontres aux dates et heures prévues** par le calendrier

Un report de rencontre ou de match ne peut avoir lieu qu'avec **l'accord de l'équipe adverse et l'aval du comité d'organisation et ne peut être qu'antérieur à la date initialement prévue.**

L'équipe qui obtient cet accord prend alors **en charge la location des courts** y afférant. **Les reports de rencontres à des dates ultérieures ne sont plus admis!!**

Remplissage des feuilles :

Avant la rencontre, le capitaine de chaque équipe se **doit de remplir correctement** les feuilles de match mises à sa disposition.

Le mauvais remplissage de ces documents enlèvera automatiquement le point de bonus.

SQUASH CORPORATIF DU LOIR ET CHER

Montée et descente :

A la fin de chaque saison le premier de chaque division montera automatiquement.

Le dernier lui descendra dans la division inférieure.

Il est bien évident que ces règles seront assujetties aux modifications d'inscriptions des équipes l'année suivante.